

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
CAZALS - Commune

-

Procès verbal

Le jeudi 05 décembre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Laurent ALAZARD.

Secrétaire de la séance : Sébastien GABALDE

Présents : Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Isabelle BRONDEL, Émilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Évelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES

Représentés :

Absents et excusés : Benoît LAFON, Kevin BORIE

Ordre du jour :

DM n°8 budget principal

Demandes de subventions construction - démolition de la salle socio-culturelle de Cazals

Création d'un poste de gestionnaire administratif à temps non-complet

Implantation des panneaux d'entrée de Bourg - Route des Arques

Cessions de parcelles le Jayne

Questions diverses

I / APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

II / DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Délibération de la décision modificative n°8 - CAZALS 2024 (N° DE_2024_032)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
012 - 6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	7 660
011 - 60623	Alimentation	0	-7 660
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Investissement		Recettes	Dépenses
024 - 0	Produits des cessions d'immobilisations	10 520	0
10226 - 0	Taxe d'aménagement	4 600	0
203 - 187	Frais d'études, recherche, développement	0	22 000
1345 - 126	Amendes radars automatiques et de police	6 880	0
TOTAL INVESTISSEMENT		22 000	22 000
TOTAL		22 000	22 000

Délibération : adoptée

Demande de subventions de l'État pour le projet de construction d'un espace socio-culturel (N° DE_2024_033)

La municipalité de Cazals souhaite construire un nouvel équipement, un espace socio-culturel plus fonctionnel et répondant aux attentes actuelles.

Une commission ouverte aux Cazalais, composée de sept élus et d'un administré a la charge de ce projet.

Une étude réalisée par le CAUE 46 en 2022 a servi de base à ce projet communal.

L'Architecte d'État et les services de la DDT ont contribué à cette pré-réflexion. La commission communale est accompagnée par la cheffe de projet Petites Villes de Demain et le directeur-adjoint de la communauté de communes de Cazals - Salviac.

En réponse à cette phase de réflexion préalable, la municipalité a décidé de construire la nouvelle salle à l'arrière de la salle existante afin de pouvoir y maintenir les activités pendant les travaux. Le quartier (Les Prades) comprend plusieurs équipements publics : groupe scolaire de 4 classes maternelles et élémentaires, bâtiment périscolaire (bibliothèque, crèche, centre de loisirs) et maison médicale.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un espace socio-culturel dont le coût prévisionnel est estimé à 1.853.935,67 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	389.326,49 €	21 %
Région	92.696,80 €	5 %
Département	139.045,17 €	7.5 %
FEDER	732.304,58 €	39.5 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	500.562,63 €	27 %
Emprunt		
Total HT	1.853.935,67	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1.853.935,67 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État dans le cadre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Demande de subventions de la région Occitanie pour le projet de construction d'un espace socio-culturel (N° DE_2024_034)

Le projet porte sur la transformation de la salle des fêtes actuelle devenue obsolète (265m²), en un espace socio-culturel de proximité (500m²), afin que cet équipement soit plus adapté à des usages polyvalents et réguliers tout au long de l'année, ainsi qu'aux nouvelles normes environnementales. En entrée de bourg (Place de la Victoire), l'aménagement d'une « place jardin » est prévu, véritable espace dédié aux piétons, pour un cadre de vie apaisé et sécurisé.

L'organisation d'un concours d'architectes a permis de choisir le groupement DOLMEN. L'esquisse réalisée a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en septembre 2024. L'avant-projet définitif (APD) est finalisé. Le permis de construire est déposé. L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026.

1. L'articulation avec le programme Petites Villes de Demain et le Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », au sujet duquel la commune a signé la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire en décembre 2023, avec les différents partenaires (Etat, Région, Département, PETR, Banque des Territoires...). La commune a également mis en œuvre une démarche de Contrat Bourg-Centre Occitanie (CBCO 2022-2028), validé par la Commission Permanente Régionale, en juillet 2024, dans lequel s'inscrit également ce projet.

2. Le plan de financement prévisionnel

Sources	Montant HT prévisionnel	Répartition subventions (%)
ETAT (DETR) <i>Hors Enrobés et travaux d'entretien de chaussée</i>	389 326, 49 €	21 %
REGION Contrat-Bourg Centre Occitanie Dispositif de soutien aux équipements structurants des bourgs-centres	92 696, 80 €	5 %
DEPARTEMENT (FAST)	139 045,17 €	7.5 %
FEDER Priorité OS 5 Objectif spécifique OS 5 ii <i>Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale</i>	732 304,58 €	39.5 %
COMMUNE	500 562, 63 €	27 %
TOTAL	1 853 935, 67 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1.853.935,67 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de la région Occitanie et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise le maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Demande de subventions du Département du lot pour le projet de construction d'un espace socio-culturel (N° DE_2024_035)

Le projet porte sur la transformation de la salle des fêtes actuelle devenue obsolète (265m²), en un espace socio-culturel de proximité (500m²), afin que cet équipement soit plus adapté à des usages polyvalents et réguliers tout au long de l'année, ainsi qu'aux nouvelles normes environnementales.

En entrée de bourg (Place de la Victoire), l'aménagement d'une « place jardin » est prévu, véritable espace dédié aux piétons, pour un cadre de vie apaisé et sécurisé.

L'organisation d'un concours d'architectes a permis de choisir le groupement DOLMEN. L'esquisse réalisée a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en septembre 2024. L'avant-projet définitif (APD) est finalisé. Le permis de construire est déposé. L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026.

1. L'articulation avec le programme Petites Villes de Demain et le Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », au sujet duquel la commune a signé la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire en décembre 2023, avec les différents partenaires (Etat, Région, Département, PETR, Banque des Territoires...). La commune a également mis en œuvre une démarche de Contrat Bourg-Centre Occitanie (CBCO 2022-2028), validé par la Commission Permanente Régionale, en juillet 2024, dans lequel s'inscrit également ce projet.

2. Le plan de financement prévisionnel

Sources	Montant HT prévisionnel	Répartition subventions (%)
ETAT (DETR) <i>Hors Enrobés et travaux d'entretien de chaussée</i>	389 326, 49 €	21 %
REGION Contrat-Bourg Centre Occitanie Dispositif de soutien aux équipements structurants des bourgs-centres	92 696, 80 €	5 %
DEPARTEMENT (FAST)	139 045,17 €	7.5 %
FEDER Priorité OS 5 Objectif spécifique OS 5 ii <i>Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale</i>	732 304,58 €	39.5 %
COMMUNE	500 562, 63 €	27 %
TOTAL	1 853 935, 67 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1.853.935,67 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention du Département du Lot dans le cadre du FAST et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise le maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Demande de subventions de l'Europe -Feder - pour le projet de construction d'un espace socio-culturel (N° DE_2024_036)

Le projet porte sur la transformation de la salle des fêtes actuelle devenue obsolète (265m²), en un espace socio-culturel de proximité (500m²), afin que cet équipement soit plus adapté à des usages polyvalents et réguliers tout au long de l'année, ainsi qu'aux nouvelles normes environnementales.

En entrée de bourg (Place de la Victoire), l'aménagement d'une « place jardin » est prévu, véritable espace dédié aux piétons, pour un cadre de vie apaisé et sécurisé.

L'organisation d'un concours d'architectes a permis de choisir le groupement DOLMEN. L'esquisse réalisée a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en septembre 2024. L'avant-projet définitif (APD) est finalisé. Le permis de construire est déposé. L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026.

1. L'articulation avec le programme Petites Villes de Demain et le Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », au sujet duquel la commune a signé la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire en décembre 2023, avec les différents partenaires (Etat, Région, Département, PETR, Banque des Territoires...). La commune a également mis en œuvre une démarche de Contrat Bourg-Centre Occitanie (CBCO 2022-2028), validé par la Commission Permanente Régionale, en juillet 2024, dans lequel s'inscrit également ce projet.

2. Le plan de financement prévisionnel

Sources	Montant HT prévisionnel	Répartition subventions (%)
ETAT (DETR) <i>Hors Enrobés et travaux d'entretien de chaussée</i>	389 326, 49 €	21 %
REGION Contrat-Bourg Centre Occitanie Dispositif de soutien aux équipements structurants des bourgs-centres	92 696, 80 €	5 %
DEPARTEMENT (FAST)	139 045,17 €	7.5 %
FEDER Priorité OS 5 Objectif spécifique OS 5 ii <i>Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale</i>	732 304,58 €	39.5 %
COMMUNE	500 562, 63 €	27 %
TOTAL	1 853 935, 67 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1.853.935,67 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Europe et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise le maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Création d'un poste de gestionnaire administratif à temps non-complet (N° DE_2024_037)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire administratif, à temps non complet soit 15/35^{ème}) à compter du 13 janvier 2025

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2ème classe

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2ème classe

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération : adoptée

Implantation des panneaux d'entrée de bourg - route des Arques (N° DE_2024_038)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à la modification d'implantations de panneaux d'entrée de bourg, situés sur la RD 45 direction Les Arques.

La zone définie par la route départementale 45 du PR 6+383 au PR 6+37 constitue une agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide l'unanimité :

* d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté permanent portant modification d'une agglomération

Délibération : adoptée

Cession des parcelles le Jayne (N° DE_2024_039)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean MOURAUX afin qu'il présente le travail réalisé par la commission le Jayne Nord ;

Pour rappel, au 1er semestre 2024, la commission a étudié la possibilité de vendre tout ou partie des parcelles communales situées au Jayne Nord.

L'ensemble des parcelles; dont la superficie totale représente 20.287 m² va être mise en vente. Monsieur le Maire précise que les frais bornage, d'étude de sol et d'électrification seront à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* De vendre les sept parcelles citées ci-après

B.789 dont la surface est de 404 m²

B.790 dont la surface est de 14.544 m²

B.791 dont la surface est de 4.315 m²

B.794 dont la surface est de 23 m²

B.795 dont la surface est de 205 m²

B.797 dont la surface est de 179 m²

B.799 dont la surface est de 617 m²

soit une surface totale de 20.287m²

* Décide fixer le prix de vente à 160.000 € pour l'ensemble

* Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer le/les mandat(s) simple(s) avec un ou plusieurs agent(s) immobilier(s)

* De charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits budgétaires au prochain budget

Délibération : adoptée

III / QUESTIONS DIVERSES :

* **Mme Isabelle PELATAN** informe les élus du dépôt de DETR pour la rénovation des bâtiments communaux en décembre 2025.

Le coût des travaux de déplacement de la borne de recharge pour véhicules électriques ne pourrait-il pas être moins onéreux en envisageant un déplacement moins éloigné de son emplacement actuel.

* **M. Francis RACLOT** informe des travaux d'élagage effectués sur la commune courant du mois de novembre et signale qu'il y aura des arbres morts à abattre sur la place Salel

* **M. Christian LAVERGNE** informe de la nomination de Monsieur Quentin GUY en tant que nouveau chef de caserne au SDIS de Cazals.

* **Monsieur le Maire** informe de son rendez-vous le 19 décembre prochain avec le Président de la fédération de pêche. L'étude sera bientôt réalisée. Les travaux de réparation et d'agrandissement du ponton seront réalisés en interne. Les élus font appel au bénévolat pour mener à bien cette mission.

* **Mme Geneviève ROQUES** s'interroge sur le devenir de la poste à Cazals. Monsieur le Maire informe donc les élus qu'à compter du mois de février ; la poste sera ouverte tous les matins , faisant suite au départ à la retraite de l'agent en poste. De plus, le All Fermier est relai commerçant depuis le 4 décembre 2024.

D'autre part ; **Mme ROQUES** s'interroge sur le PLUi ; Monsieur le Maire informe donc les élus du dépôt des photos sur la plateforme et leur annonce qu'une présentation sera faite aux élus dans un premier temps.

Pour finir ; **Mme Geneviève ROQUES** s'interroge sur l'emplacement de la terrasse du restaurant l'Evidence qui ouvrira au printemps. Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'allongement du terrain de boules vers le commerce A Mes Lys ; ce qui permettra de créer une nouvelle terrasse devant l'Evidence. Les travaux seront réalisés au printemps 2025.

Pour conclure, les décorations de Noël seront installées par l'ACA ; la Taupe Verte & les bénévoles de la commune.

Fin de séance à 22h00

Laurent ALAZARD
Président de séance

Sébastien GABALDE
Secrétaire de séance